

Déclaration Liminaire de la CGT Finances Publiques

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr • dgfip@cgt.fr : 01.55.82.80.80

• Suivez-nous sur Instagram ou facebook :

📷 : [@cgt_finances_publics](http://instagram.com/cgt_finances_publics) 📺 : [cgt_finances_publics](https://www.youtube.com/cgt_finances_publics)

CAP C DU 15 SEPTEMBRE 2026

RECOURS EN ÉVALUATION

Concernant la CAP de ce jour, sur 19133 agents de catégorie C évalués cette année (19712 en 2024), 153 ont déposé un recours hiérarchique, 95 ont obtenu une modification à ce niveau et 58 agents ont déposé un recours en CAP nationale contre 55 l'année dernière.

La relation se dégrade de plus en plus entre l'employeur DGFIP et ses agents.

Des notateurs et les directions locales profitent toujours encore des évaluations professionnelles pour faire payer aux agents les réformes politiques et les changements continuels générés par les Lignes Directrices de Gestion mis en place sans concertation, sans moyens, sans agents.

Les évaluations sont parfois utilisées comme un outil pour sanctionner les agents qui ne pourraient pas palier au manque des effectifs et à l'augmentation de la charge de travail.

La procédure reste complexe et très longue. Certains collègues nous font part de leur lassitude à entamer un recours en évaluation. D'autres nous expriment la souffrance émotionnelle générée par les réponses apportées à leur recours, des dossiers évoqués dans cette CAP démontreront cette problématique.

LA CGT FINANCES PUBLIQUES REVENDIQUE des évaluations qui reflètent avant tout l'investissement des collègues sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail.

La CGT Finances publiques réaffirme son opposition à toutes formes d'individualisation de la rémunération liée au mérite et à l'évaluation.

De nombreux retours d'expérience ont d'ailleurs permis de démontrer qu'une évaluation au mérite ne motive pas les agents mais au contraire, crée du ressentiment et des ambiances de travail anxiogènes.

Cette semaine nous examinons 33 dossiers. L'administration doit nous donner les moyens de préparer correctement les dossiers des agents. 2 jours de préparation pour 33 dossiers sont largement insuffisants. Nous continuons de revendiquer un temps de préparation égal à la durée de la CAP.

De plus deux CAP dédiées aux recours en évaluation sont programmées avec 35 dossiers pour la première et 23 pour la seconde. Si la liste des dossiers nous a été fournie nous ne comprenons pas pourquoi vous n'avez pas voulu rééquilibrer le nombre de dossiers présentés dans chaque CAP ?

**LE 29 SEPTEMBRE,
METTONS-NOUS EN GREVE !**

**L'ensemble des organisations syndicales
de la DGFIP appellent l'ensemble des
personnels de la DGFIP à se mettre en grève
et à rejoindre massivement la mobilisation
Fonction Publique.**

